

Mot des garants du 10 décembre 2021

Voilà un peu plus de trois semaines que la concertation préalable relative au projet de liaison Francheville – Lyon par transport par câble, portée par le SYTRAL, a débuté.

En tant que garant.e.s de cette démarche de concertation nous souhaitons rappeler que celle-ci doit en effet permettre de débattre de l'opportunité même du projet, c'est à dire de la question de sa mise en œuvre ou non. La démarche doit aussi permettre de débattre d'éventuelles alternatives et des principales caractéristiques de ce projet de transport par câble.

Au cours de la phase préparatoire de cette concertation, dans le cadre d'échanges réguliers avec le SYTRAL, nous avons formulé à son adresse un certain nombre de recommandations qui portaient en particulier sur les points suivants :

- *l'ouverture de la concertation à l'opportunité du projet et aux alternatives au projet, en repartant des questions d'amont relatives aux problématiques de mobilités de ce secteur de l'Ouest lyonnais,*
- *un périmètre de la concertation rapproché pour que les actions de concertation permettent d'associer les potentiels impactés et usagers, et un périmètre de concertation élargi pour qu'il permette d'inviter plus largement à la réflexion sur les mobilités de ce secteur de l'Ouest lyonnais.*
- *la transparence concernant les conclusions des études réalisées ou en cours.*

De notre point de vue de garant.e.s, le dispositif de concertation proposé nous paraît aujourd'hui ouvert dans le sens où il met clairement en débat l'intérêt du projet pour le territoire, qu'il propose de débattre d'alternatives et qu'il offre l'occasion d'échanger sur les enjeux et principes d'insertion du projet dans l'hypothèse de sa réalisation. C'est bien la vocation d'une concertation préalable que de permettre à chacun de s'exprimer, de contribuer et d'échanger sur ces différents sujets, et nous constatons aujourd'hui qu'ils sont effectivement ouverts, tant à travers l'entrée proposée pour la concertation (de quoi parle-t-on ?) et les modalités proposées pour la mettre en œuvre.

Par ailleurs, il nous semble que le périmètre rapproché, avec l'organisation de stands mobiles et de réunions publiques, permet aux habitants, de s'informer du projet et de donner leur avis. Le périmètre élargi ouvre la concertation aux enjeux de mobilité sur ce secteur de l'Ouest lyonnais. Nous notons cependant que la définition de ce périmètre élargi est un sujet de divergence pour les acteurs rencontrés lors de notre étude de contexte.

Concernant la transparence sur les conclusions des études réalisées et en cours, des éléments de synthèse figurent en page 56 du dossier de concertation. Le SYTRAL ne souhaite pas diffuser le contenu précis de ces études car il s'agit d'études exploratoires ou non définitives qui ne traduisent pas un tracé et des aménagements « stabilisés » selon lui. Nous comprenons ce point de vue, il nous semble néanmoins important de donner à voir des réponses techniques et des éléments visuels pour l'insertion du projet dans le territoire, même non définitifs, car nous comprenons aussi le besoin que certains expriment d'avoir une précision technique suffisante pour se faire une idée de l'insertion du projet. Nous avons formulé cette recommandation au maître d'ouvrage.

Pour clarifier la place et la portée de la concertation préalable, nous recommandons au maître d'ouvrage de donner à voir les critères d'éclairage de l'opportunité du projet suite à la concertation et dans la perspective de la décision des élus.

Enfin, nous tenons à rappeler notre indépendance et notre neutralité. Celle-ci se traduit dans notre posture vis-à-vis du maître d'ouvrage et des autres parties prenantes par une absence totale de parti pris sur le projet et par l'exigence de nos recommandations.

Nous constatons les difficultés d'avoir un débat serein sur ce projet compte tenu d'un contexte politique tendu et de sa dimension médiatique. Il nous semble cependant qu'une telle concertation, justement parce qu'elle est ouverte, et si elle se déroule dans un cadre d'écoute et de respect mutuel, peut aussi constituer une opportunité de dialogue permettant de considérer l'hypothèse d'un projet, les besoins auxquels il a vocation à répondre, les alternatives possibles au projet (y compris sa non-réalisation), les adaptations envisageables. A travers cette démarche de concertation, il s'agit bien de viser une utilité pour tous.

Claire Morand et Jean-Luc Campagne